Le ramassage scolaire:

veille d'information



Sommaire

•	Introduction	3
•	Les besoins des utilisateurs	3
•	la législation et la réglementation	4
•	Etude de la concurrence	5
•	Annexe	6

Introduction: le ramassage scolaire

Le ramassage scolaire se définit par le transport quotidien d'élèves de leur domicile à leur établissement. Ces dernières années le nombre d'élèves prenant les transports scolaire a considérablement augmenté. Du fait de cette augmentation, il est nécessaire de prévoir et optimiser les trajets réalisés par les bus. Un nouveau marché d'association s'est donc ouvert et nous allons réaliser une veille d'information à ce sujet. Nous nous demanderons alors comment s'intégrer dans ce nouveau marché? Notre équipe est composée de Quentin Couturier, lannis Ferreira, Fabien Allard et Enzo Gori s'informer sur les différents points suivants : les besoins des utilisateurs; la législation et réglementation et enfin les solutions proposées par la concurrence.

Les besoins des utilisateurs:

Tout d'abord, les entreprises de ramassage scolaire ont pour objectif d'optimiser leur trajet tout en proposant au maximum de la qualité de trajet. Nous pouvons donc aisément comprendre que pour répondre à cet objectif un programme un programme peut améliorer considérablement l'efficacité du travail effectué.

Dans le cadre du ramassage scolaire de lycéen ,la collecte de données par les lycées pour les honoraires d'entrée et de sortie des lycéens sera dès plus importante , en ajoutant à cela l'habitation des étudiants nous pourrions aisément créer des trajets simplistes .

Mais, pour perfectionner la chose une application ciblant les lycées et les lycéens ,qui récoltera les donnée: des entrées et des sorties , les horaires où les étudiants pourraient sortir plus tôt ,où ils veulent aller (leur adresse où leur quartier) .Cela permettrai alors de savoir la quantité d'élève à gérer selon les horaires en moyenne , de connaître les trajets les plus utiles (ex:8h 12h 13h30 17h) .

Rapport sur la législation des logiciels et leurs données notamment dans le domaine scolaire:

On observe dans un article du CNIL un exemple d'informatisation d'un système dans le milieu scolaire. Ici on parle de cantine mais il est possible de tirer des apprentissages notamment vis à vis du consentement d'autruis sur l'utilisation de leurs données. En effet il est nécessaire de prendre plusieurs dispositions :

- Informer les personnes concernées: Il est nécessaire d'informer les élèves et leurs responsables légaux sur la mise en place d'un système et sur ce qu'il implique, il est aussi noté que le texte doit être clair et ce surtout dans le cas de mineurs.
- Une fois informé, l'entreprise doit demander les consentements des concernés à leur consentement explicite via un formulaire. le formulaire devant être lui retourné et signée par les concernés ou leurs responsables légaux.
- Par le suite, l'établissement et l'entreprise devront veiller à ne collecter que les données strictement nécessaires au traitement en déterminant des règles et limites strictes. De même que veiller à sécuriser les données.

Il est donnée plus tard dans l'article des droits qu'ont les utilisateurs vis à vis de leurs données.

- retirer leurs consentements à tout moment après l'avoir donné, par le biais d'une modalité simple et équivalente à celle utilisée pour recueillir le consentement.
- accéder à leurs données.
- faire rectifier les, si celles-ci sont inexactes ;
- les faire effacer, notamment si le consentement permettant de les traiter a été retiré ou si les données ne sont plus nécessaires pour la finalité pour laquelle elles ont été collectées :
- Demander à faire geler temporairement ses données.

Vis à vis des données elle même l'entreprise a des devoirs clairs:

- elles doivent être "traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée"
- De même qu'être "collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes".
- Être "adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées", principe dit de minimisation des données.
- les données doivent être exactes et, si nécessaire, tenues à jour.

Tous les droits et devoirs cités ici proviennent de la RGPD, un texte édité par le CNIL et consultable sur leur site: https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees. Ce règlement s'applique à toute l'UE et à des équivalents dans d'autres pays développés hors union.

Etude de la concurrence:

Dans une premier temps la SNCF proposera une application d'ici 2022, permettant de réunir tous les titres de transport (bus tram métro etc)

Flutter est le logiciel utilisé disponible en open source et de cross platform afin d'avoir la même expérience d'utilisation il est également utiliser le cloud native permet une modification rapide et en temps réel.

Une autre application Lynx permet la gestion des services de transport, notamment la gestion et la consolidation des itinéraires, , les superpositions de flux de trafic en direct, les voyages en interventions, les cartes d'itinéraire modifiables, la gestion des passagers et votre propre conseiller Lynx personnel. Lynx s'intègre pleinement aux principaux systèmes d'information scolaire.

Et pour finir The Travel Tracker pourrait être une solution cloud de gestion pour sorties scolaires qui prend en charge l'approbation des financements, la planification des bus et la facturation. Les fonctionnalités incluent :

Les fonctionnalités incluent :

- Estimateur de voyage
- Calendrier de commission scolaire
- Facturation automatisée
- Interface Google Maps
- Autorisations parentales automatisées
- Routage des e-mails pour le processus d'approbation
- Visibilité pour toute la commission scolaire
- Accès partout et à tout moment

Annexe:

Législation:

https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees.

https://www.cnil.fr/fr/recommandation-1-encadrer-la-capacite-dagir-des-mineurs-en-ligne.

https://www.cnil.fr/fr/les-dispositifs-biometriques-pour-lacces-aux-cantines-scolaires.

besoins utilisateurs:

https://www.larevuedudigital.com/sncf-lance-une-nouvelle-app-de-reservation-multi-transports-developpee-en-cloud-natif/

https://www.capterra.fr/software/199486/lynx

https://www.capterra.fr/software/134221/travel-tracker